

Département de l'Ardèche
Arrondissement de Privas

République Française
COMMUNE DE LARNAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt et le six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2020, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

Présents : 7

Sont présents : BOULAY Marc, CHAZAUT Bernard, BELLY Gérard, GUERIN Nicolas, COMTE Audrey, MOULIN Gilbert, LAPORTE Alain

Votants : 7

Absents : BAUDOIN Aurélie

Excusés : MAROC Nadia, SIDOBRE Natacha

Secrétaire de séance : MOULIN Gilbert

D2020008 BUDGET PRINCIPAL / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 17 529.99€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'article 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 529.99€
Affectation au compte 1068 RECETTES D'INVESTISSEMENT	0

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2020009 BUDGET BISTROT DE PAYS / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif BUDGET BISTROT DE PAYS de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 10 976.54€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'article 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 976.54€
Affectation au compte 1068 RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 000.00€

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2020010 BUDGET VENTE D'ÉNERGIE / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif BUDGET VENTE D'ENERGIE de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 3 198.83€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'article 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 400.00€
Affectation au compte 1068 RECETTES D'INVESTISSEMENT	798.83€

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2020011 CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT ST AGNÈS / AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le compte administratif du budget "lotissement St Agnès" pour 2019 présente un déficit d'investissement ainsi qu'un déficit de fonctionnement tel que suit :

INVESTISSEMENT	DEFICIT	7 941.67€
FONCTIONNEMENT	DEFICIT	168 021.36€

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de clôturer ce budget qui n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de clôturer le budget "lotissement St Agnès",
- de transférer le solde des opérations de ce budget au budget principal de la commune, ces opérations apparaîtront au budget primitif 2020 comme suit :
 - 7 941.67€ au 002 en dépenses de fonctionnement
 - 168 021.36€ au 001 en dépenses d'investissement

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2020012 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

M. le Maire demande à M. Bernard CHAZAUT, de bien vouloir quitter la salle afin de ne pas prendre part aux discussions ni au vote, en raison de sa qualité de président d'association.

Il présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2020 (identiques à celles votées en 2019) :

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
ACCA Larnas	450,00€	Institut Léon Bérard	100,00€
ADAPEI 07	100,00€	Roulez Jeunesse	150,00€
ADCL	3 500,00€	La Godasse de Larnas	250,00€
Amicale Laïque Gras-Larnas	300,00€	Yoga Source de Sama	150,00€
Amicale Pompiers St Remèze	275,00€	Ensemble et solidaires Gras-Larnas	450,00€
Croix Rouge	100,00€	Secours Catholique	100,00€
Resto du cœur	100,00€	Secours Populaire	100,00€
ACTECO	100,00€		
TOTAL SUBVENTIONS 2020			6 225€

M. le Maire explique que le même article budgétaire, l'**article 6574**, servira également à verser des éventuelles aides sociales à des particuliers, sur demande et après étude de leur situation par la commission municipale dédiée. Il propose au conseil d'ajouter le montant de **500.00€** pour ces aides éventuelles.

Après discussion, le Conseil municipal accepte :

- la liste des associations qui recevront une subvention sur l'exercice 2020 telle que présentée, pour un montant total de **6 225€**,
- d'inscrire **500€** supplémentaires pour subvenir aux éventuelles demandes dans le cadre de l'aide sociale.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6	0	0

Délibération adoptée

D2020013 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le Maire présente les propositions de vote préparées ainsi :

BUDGET	FONCTIONNEMENT dépenses/recettes	INVESTISSEMENT dépenses/recettes
PRINCIPAL	400 884.62€	292 869.05€
BISTROT DE PAYS	24 729.73€	15 052.61€
VENTE D'ENERGIE	7 435.22€	10 051.18€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020 pour les 3 budgets, tels que présentés par Monsieur le Maire.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée

D2020014 CC DRAGA / APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Par sa délibération du 19 décembre 2019, la CC DRAGA a approuvé le règlement de collecte des déchets qui a été modifié afin de clarifier les droits et les devoirs des utilisateurs du service de gestion des déchets ménagers et assimilés et de rappeler les règles de tri, de collecte et de traitement des déchets;

M. le Maire donne lecture des grandes lignes de ce nouveau règlement ainsi que des modifications apportées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement de collecte de la CC DRAGA.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	7	0	0

Délibération adoptée